



République Française
Région Picardie
Département de l'Oise

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES DEUX VALLEES

ZAC DE LONGUEIL-ANNEL

CREATION DU PARC D'ACTIVITES DES DEUX VALLES

ENQUETE PREALABLE A LA D.U.P

**CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DES OUVRAGES
LES PLUS IMPORTANTS**

Le programme envisagé permettra la viabilisation d'environ 20 parcelles. Il s'agit de prévoir une diversité dans la typologie des parcelles afin de s'adapter à un maximum de clients potentiels et de garantir la possibilité d'évolution de la zone. La taille des parcelles varie entre 2 000 et 15 000 m².

Ces travaux comprennent :

- La réalisation des voiries internes,
- La pose des réseaux divers : Eau potable, Eaux usées, Telecom, Electricité,
- La réalisation de l'assainissement des eaux pluviales,
- L'aménagement paysager de la Zone d'Activités comprenant un parc paysager.

Le profil des voiries internes est décomposé comme suit :

- Une bande roulante de 6,50 m, permettant le croisement des poids lourds et des voitures.
- Un espace de déplacements doux mixtes de 2,50 m, sur lequel cyclistes et piétons se partageront l'espace.
- Une noue de 3,50 m pour la gestion des eaux pluviales.

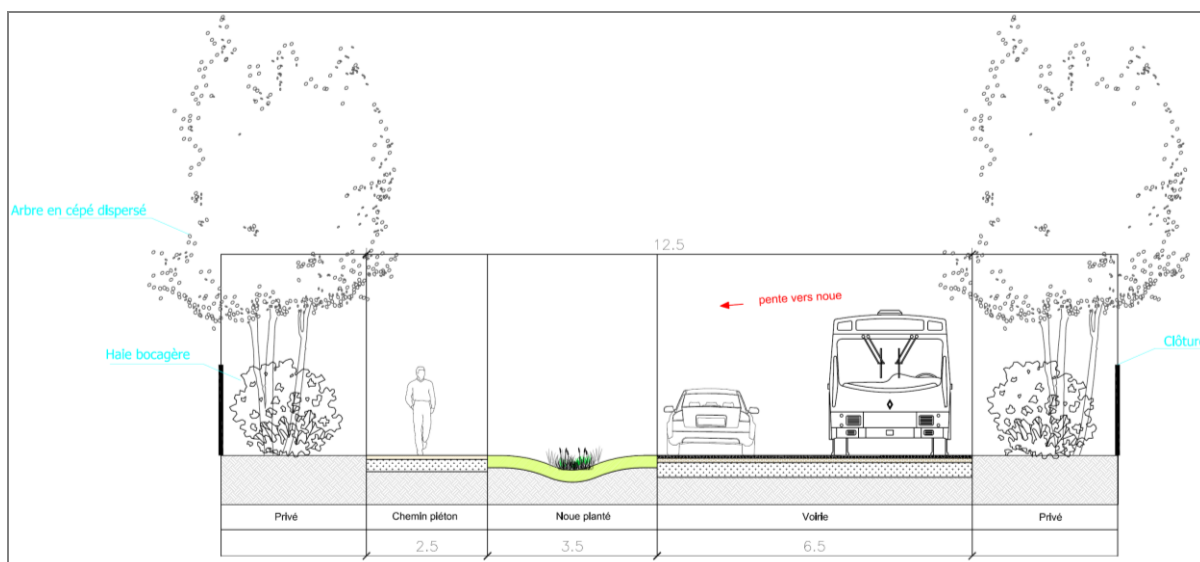


Figure 1 : Illustration de la coupe type de voirie

Des espaces de stationnement poids lourds seront aménagés afin de limiter le stationnement anarchique dans les noues. Le dimensionnement prévu est de 18 m x 3 m.

Le plan masse positionne trois placettes qui seront aménagées avec des matériaux simples mais différents des autres espaces publics. Elles marqueront les espaces de rencontres entre les différents usagers et mettront en valeur certains espaces du parc d'activités économiques.

La placette localisée au Sud Ouest constitue une réserve foncière pour le long terme. Effectivement, le maître d'ouvrage a décidé aujourd'hui de suspendre la réalisation d'une liaison viaire avec la zone de Longueil Annel pour des raisons financières. La relation entre les deux zones sera assurée par un cheminement piéton/cyclistes clairement indiqué. A plus

long terme, la liaison viaire se dessinera peut être entre les deux zones et un giratoire pourrait être aménagé en lieu et place de cette placette Sud pour assurer la connexion entre les différents branchements.

Les chemins ruraux (Chemin de Mélicocq et Route de Giraumont et chemin d'exploitation vers Caumont) délimitant la zone ne font pas partie du périmètre de ZAC. Toutefois, après les travaux, ils pourront être requalifiés pour assurer leur carrossabilité aux exploitants agricoles des terres en amont.